


COLLÈGE JEAN-EUDES
UNE ÉCOLE DE VIE... POUR LA VIE!

**CONTRAT D'UTILISATION DES CAPSULES PÉDAGOGIQUES
DANS LE CADRE D'UN COURS EN LIGNE**

ENTRE : **COLLÈGE JEAN-EUDES INC.**, corporation dûment constituée, étant un établissement d'enseignement privé au sens de la *Loi sur l'enseignement privé* et ayant son principal établissement au 3535, boul. Rosemont, Montréal, Québec H1X 1K7

ci-après appelé « l'Établissement »

ET :

Nom du parent, tuteur ou répondant

ci-après appelé « le Répondant »

parent, tuteur ou répondant de :

Prénom de l'élève

Nom de famille de l'élève

ci-après appelé « l'Élève »

résidant et domicilié au :

PRÉAMBULE

ATTENDU que l'Élève doit, à la demande de l'Établissement ou de son école d'appartenance, suivre un cours d'été afin de réussir un cours échoué;

ATTENDU qu'en remplacement d'un cours d'été suivi en classe, l'Établissement met à la disposition de l'Élève des capsules théoriques et des exercices contenant les notions pédagogiques nécessaires à la réussite d'un cours;

ATTENDU que l'Élève doit maîtriser le contenu des capsules théoriques et les exercices mis à sa disposition par l'Établissement afin de réussir son année scolaire;

ATTENDU que l'Élève doit être évalué afin de déterminer si les notions pédagogiques sont maîtrisées.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le Répondant et l'Élève s'engagent à :

- 1.1** Payer l'entièreté des sommes dues au Collège avant que les capsules pédagogiques soient mises à leur disposition;
- 1.2** Détenir le matériel informatique permettant de visualiser et d'écouter les capsules pédagogiques ainsi que de réaliser les exercices (ordinateur de table, portable ou tablette électronique, écouteurs, haut-parleurs, imprimante, accès à Internet);
- 1.3** Fournir tous les efforts requis pour la réussite du cours pour lequel les capsules ont été acquises;
- 1.4** Communiquer avec l'enseignant, mis à la disposition de l'Élève pour la durée des cours d'été, pour éclaircir des notions plus difficiles à acquérir;
- 1.5** Ne pas reproduire et ne pas diffuser le contenu pédagogique des capsules, que ce soit pour un usage pédagogique ultérieur ou pour toute autre raison;
- 1.6** Utiliser les capsules pédagogiques pour des fins personnelles uniquement, le visionnage en groupe étant strictement interdit;
- 1.7** Accepter que les capsules pédagogiques soient à la disposition de l'Élève seulement jusqu'à ce que ce dernier ait complété ses examens;
- 1.8** Se déplacer vers un Établissement convenu entre le Répondant et l'Établissement afin que l'Élève complète les examens de fin de cours, et ce, à un moment déterminé par l'Établissement.

2. L'Établissement s'engage à :

- 2.1** Fournir à l'Élève des capsules présentant les notions pédagogiques ainsi que des exercices nécessaires à la réussite du cours;
- 2.2** Fournir à l'Élève les coordonnées d'un enseignant qui pourra répondre, selon une plage horaire déterminée, aux questions de l'Élève par courriel, par téléphone ou par un autre mode de communication jugé satisfaisant par l'enseignant et l'Élève;
- 2.3** Trouver un établissement situé à une distance de moins de 100 kilomètres de l'école d'appartenance de l'Élève afin qu'il puisse compléter les examens.
- 2.4** Produire un bulletin au terme de l'examen et transférer les notes au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à l'école d'appartenance, s'il y a lieu.

3. ASSUJETTISSEMENT

Le non-respect de l'une ou de l'autre des dispositions prévues au présent contrat entraînera le retrait immédiat des capsules, et ce, sans remboursement. L'Élève ne pourra compléter ses examens et sera passible de poursuites judiciaires.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal le _____(date).

Signature du Répondant

Nom du Répondant (lettres moulées)

Signature de l'Élève

Nom de l'Élève (lettres moulées)

Geneviève Gauthier

Signature de l'Établissement

Geneviève Gauthier
Représentante de l'Établissement